

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD84

présenté par

Mme Batho, M. Saulignac, M. Bouillon et M. Letchimy

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« émissions »,

insérer les mots :

« directes et indirectes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à prendre en considération les émissions de gaz à effet de serre dues aux changements d'affectation des sols résultant de la production de biocarburants pour l'évaluation de leur potentiel de réduction des émissions de GES en comparaison des carburants d'origine fossile.